



**MAIRIE DE
FOURQUEVAUX**

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Fourquevaux du 29 février 2024

Présents : Olivier CAPELLE, Anne-Claude BOURGEOIS, Djamel BERRI, Frédéric HANOULLE, Jean-Marc BRAS,, Laurent BERNES, Roselyne JOURDAN, Virginie VALES, Yohan PION, Camille LEFEUVRE, Soraya BOUZIDI

Procurations :

Jérôme Salvignol donne procuration à Soraya BOUZIDI

Absents : Sébastien Muratet, Elodie Guyot

Secrétaire de séance : Roselyne JOURDAN

M. le maire introduit le conseil municipal en annonçant deux bonnes nouvelles sur le sujet de la petite enfance :

- la signature lundi 26 février du permis de construire pour « l'extension-réhabilitation du groupe scolaire » et l'affichage de cette autorisation d'urbanisme en bordure du terrain ;
- le bornage du terrain de la future micro-crèche pour une signature de la promesse de vente le 21 mars (un nouveau permis de construire a été déposé suite aux modifications Bâtiments de France).

Il souhaite la bienvenue à Caroline CORPEL- BOUSQUET, nouvellement arrivée au secrétariat de la mairie depuis le 1^{er} janvier 2024.

M. le maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023. Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Approbation de la convention de réservation des logements sociaux en gestion en flux.

La commune comptabilise actuellement 8 logements locatifs sociaux. Elle n'est pas réservataire sur l'un de ceux-ci. La loi Elan du 23 novembre 2018 instaure la généralisation de la gestion en flux des droits de réservation. Pour la commune, cela ne représente aucune modification dans l'attribution de ces logements.

Pas de délibération

2. Renouvellement de la convention avec la bibliothèque départementale.

M. le maire remercie les bénévoles de la bibliothèque de la commune engagés avec passion dans cette mission.

L'activité de la bibliothèque est soutenue par les dotations annuelles de la commune, à savoir 4500 €. Elle bénéficie de prestations fournies par la Médiathèque départementale (conseil départemental de Haute-Garonne) pour son fonctionnement : prêt de documents, prêt d'expositions, offre d'animation, offre de formation, offre numérique, prêt de matériel divers, ...

Une nouveauté en 2024 : le site internet de la bibliothèque municipale a été renouvelé avec le soutien de la commission numérique. Après avoir récupéré un identifiant, les adhérents pourront réserver en ligne toutes les nouveautés.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 11	Votants : 12
Participation :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le renouvellement de la convention

3. Lignes directrices de gestion – approbation de la convention avec le centre de gestion de la fonction publique de Haute-Garonne.

En vertu de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les communes doivent établir des « Lignes directrices de Gestion » (LDG), une mise aux normes de la « Gestion des Ressources Humaines », tout particulièrement afin de fixer les critères de promotion interne.

Le centre de gestion de la Haute-Garonne propose un accompagnement pour la rédaction des LDG et le suivi de leur mise en œuvre sur trois ans.

La tarification d'une telle prestation optionnelle du centre de gestion est de 1 550 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 11	Votants : 12
Participation :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention

4. Modification du tableau des effectifs.

Conformément aux décisions prises en 2023, une agente (fonctionnaire d'une autre collectivité territoriale en disponibilité) est venue renforcer le secrétariat de mairie depuis le 1er janvier 2024. Ce recrutement a débuté avec un contrat CDD de 5 mois à mi-temps dans l'attente de son affectation au sein de la commune de Fourquevaux le 1er juin 2024. La décision de recrutement dans notre commune doit être actée afin que la mutation à Fourquevaux soit prononcée.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 11	Votants : 12
Participation :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision d'un recrutement à mi-temps d'une secrétaire de mairie en juin 2024.

5. Inter-villages 2024 – participation financière de la commune.

5. Inter-villages - participation financière de la commune

Les maires du « Bassin de vie » (Odars, Belberaud, Labastide-Beauvoir, Fourquevaux, Montlaur et Les Varennes) se réunissent régulièrement pour échanger sur différents sujets de gestion des communes, mais également de leur animation. La reprise des « intervillages » a été décidée et une manifestation est donc prévue samedi 13 juillet 2024 à Belberaud sur le thème des Jeux Olympiques. Les associations de chaque commune ont été conviées à sa préparation. La participation financière liée aux frais d'organisation est fixée à un euro par habitant, soit la somme de 774 € pour Fourquevaux (population légale en vigueur au 1er janvier 2024).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

6. Certification de la base adresse locale

La loi 3DS « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » impose à toutes les communes (dès le 1er juin 2024 pour celle de moins de 2 000 habitants) de procéder à la dénomination de toutes les voies et lieux-dits. Cela passe par la création d'une base adresse locale qui regroupe toutes les adresses de la commune. La commune a profité de la réalisation du recensement de la population pour récupérer les 388 adresses de logements à recenser et une mise à jour régulière sera faite lors de la création de nouveaux logements.

Ce référentiel sera intégré dans la Base adresse nationale (BAN) et conditionne l'accès aux secours, à La Poste, aux services de livraison, aux opérateurs de téléphonie, au déploiement de la fibre, les GPS, ...

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 11	Votants : 12
Participation :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Le conseil municipal valide , à l'unanimité, la décision de certification de la base adresse locale.

L'ordre du jour est épuisé

7. Questions diverses :

Convention de prêt de matériel du Sicoval

Lors de la manifestation avec orchestre organisée par le Calif le 25 mai ainsi que pour la fête patronale de juillet, la commune a sollicité un prêt de matériel au Sicoval : une scène mobile et couverte afin de palier à la pluie, des tentes et des barrières.

La convention prévoit un prêt gratuit pour une manifestation par an. Le matériel est réservé pour les deux périodes citées et le coût pour la commune sera de 520 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer ces deux conventions

Fin de conseil municipal : 20H

Le Président
Olivier CAPELLE



La Secrétaire
Roselyne JOURDAN

